

Procédure d'alerte du/de la fonctionnaire stagiaire du second degré

Tout au long de l'année, la/le fonctionnaire stagiaire est formé.e et accompagné.e dans l'acquisition de ses compétences professionnelles.

L'accompagnement peut être renforcé lorsque la/le fonctionnaire stagiaire rencontre des problèmes le mettant en difficulté : il s'agit alors de procéder à une alerte. Cette alerte doit être formalisée en remplissant le document suivant et en s'appuyant sur les niveaux d'alerte décrits en annexe (annexe 1 : professeur.e ; annexe 2 : CPE). Ce document est à envoyer à inspe-direction-stagiaires@unilim.fr et ce.difor@ac-limoges.fr pour diffusion auprès de tou.te.s les acteurs/actrices.

Fonctionnaire stagiaire du 2 nd degré concerné.e	Personne qui alerte
Nom : Prénom : Établissement : Discipline :	Nom : Prénom : <input type="checkbox"/> Chef.fe d'établissement <input type="checkbox"/> Tuteur/tutrice établissement <input type="checkbox"/> Référent.e ESPE <input type="checkbox"/> Inspecteur/inspectrice
Décrire les problèmes mettant en difficulté le fonctionnaire stagiaire :	Niveau d'alerte : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 (à partir des niveaux indiqués dans l'annexe correspondant)